

**Mémoire**  
**du**  
**Conseil provincial du secteur des communications**  
**(CPSC)**  
**du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)**

**Renouvellement des licences de stations**  
**privées de télévision traditionnelle**

**Avis de consultation de radiodiffusion CRTC**  
**2009-113**

**30 mars 2009**

## Table des matières

Préambule .....	3
Introduction .....	4
La durée des licences .....	5
Fonds des médias .....	6
Fonds pour l'amélioration de la programmation locale .....	6
La production indépendante .....	8
Distribution .....	10
Production locale .....	11
TVA Québec .....	11
TVA régions : CFER (Rimouski), CHET (Sherbrooke) et CHEM (Trois-Rivières)...	14
TVA Montréal .....	15
Global Québec .....	16
RNC média (Outaouais) .....	17
Conclusion .....	19

## Préambule

1. Le Conseil provincial du secteur des communications (CPSC) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est heureux de participer à ces audiences du CRTC pour le renouvellement des licences de stations privées de télévision traditionnelle. Nous signalons que nous voulons comparaître à l'audience publique prévue le 27 avril 2009.
2. Le CPSC représente plus de 7000 travailleurs et travailleuses dans tous les secteurs du domaine des communications au Québec : télévision (TVA, Radio-Nord, Global, TQS, Radio-Canada), radio (CHRC, CHLN), presse écrite (*Journal de Québec*), cinéma (ONF, Technicolor, Covitech), câblodistribution (Vidéotron et Cogeco) et téléphonie (Telus).
3. Dans le cadre de ce mémoire, nous aborderons d'abord de façon générale les défis auxquels font face tous les titulaires de licence de télévision généraliste. Ensuite, nous discuterons plus précisément de la question de la programmation locale des stations de TVA, de Global TV Québec et de RNC Média(Outaouais).

## Introduction

4. Le secteur des communications continue de se métamorphoser et se développer à une vitesse fulgurante. Si l'on ajoute à cela un contexte économique difficile, on se retrouve devant une situation alarmante, du moins pour les titulaires de licence de télévision généraliste et la population qu'ils desservent.
5. Le modèle de financement des télévisions généralistes, basé uniquement sur les revenus publicitaires, a fragilisé ces titulaires plus que ceux de la télévision spécialisées qui, eux, comptent aussi sur les redevances du câble.
6. De plus, les contraintes associées au système réglementaire (c-à-d la production indépendante, le passage au numérique, les exigences en programmation locale) pèsent lourd sur les finances de la télévision généraliste.
7. Certes, la télévision change et se modernise, mais nous verrons que le rôle du télédiffuseur en direct demeure primordial à la pleine réalisation des principes énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion du Canada*, surtout en ce qui a trait à la programmation locale et aux services d'information.
8. L'année dernière, quasiment tous les médias traditionnels (presse écrite et électronique) ont subi des coupes ou des compressions importantes. Il faut se poser la question : qui remplacera ces sources d'information vitales au plein essor de la vie démocratique?
9. Le Conseil a déclaré vouloir « *trouver un équilibre entre les actuelles performances économiques des réseaux et leurs obligations réglementaires* ». Le CPSC croit que les obligations réglementaires, surtout en programmation locale, ne devraient pas être réduites mais soutenues. Cependant, il faut donner aux réseaux les moyens de remplir ces obligations.

10. Malgré les changements des dernières années, les généralistes constituent toujours la pierre angulaire du système télévisuel canadien. Ils demeurent indispensables à la pleine réalisation d'une expression canadienne et leur avenir est fortement tributaire des décisions qui seront prises lors des présents renouvellements de licence.

## **La durée des licences**

11. Vu la conjoncture économique et la vitesse à laquelle le secteur des communications se transforme, il est vrai qu'octroyer des licences d'une durée de sept ans ne seraient pas approprié. Sept ans, c'est une éternité dans la nouvelle ère néomédiatique.
12. Lors de la révision de la politique réglementaire de la télévision en directe en septembre 2006, le Conseil remarquait que les services de télédiffusion sont en pleine mutation et les changements observés dans le milieu au cours des sept dernières années « *sont une chose, mais ceux qui surviendront sans aucun doute au cours des prochaines années en sont une autre.* »
13. Dans ces circonstances, le CRTC a dit qu'il serait « *prédisposé à attribuer des licences de courte durée.* » Nous partageons cet avis, mais croyons que des licences d'une durée d'un an seraient trop courtes. Premièrement parce qu'elles n'offrent pas suffisamment de stabilité et deuxièmement, elles ne permettraient pas de mesurer l'impact des changements et des nouvelles initiatives annoncées récemment pour venir en aide aux télévisions généralistes.
14. Le CPSC croit que renouveler les licences pour une période de deux ou trois ans serait une approche raisonnable dans la conjoncture actuelle. Cela permettrait de jauger l'aboutissement des nouvelles initiatives.

## Fonds des médias

15. Nous pensons notamment à l'annonce de Patrimoine Canada sur la création du *Fonds des médias du Canada* qui naîtra de la fusion du *Fonds canadien de télévision* et du *Fonds des nouveaux médias*. Le nouveau fonds sera opérationnel d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2010.
16. Il semble que le gouvernement ait compris que les généralistes vivaient des moments critiques et qu'il permet maintenant l'accès pour le radiodiffuseur au même financement que le producteur indépendant, ce que nous demandons depuis des années.
17. Le nouveaux *Fonds des médias* fait que l'admissibilité au financement des productions d'entités affiliées aux radiodiffuseurs soit élargie et que les productions internes des radiodiffuseurs soient permises. « *Il s'agit d'équilibrer les règles du jeu à un moment où l'industrie subit des changements structuraux* », a conclu le ministre James Moore.

## Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

18. Les recettes du secteur de la télévision traditionnelle privée stagnent depuis 2004 et les marges de bénéfices ont atteint leur niveau le plus bas en 2008. De plus, la transition au numérique pèse lourd dans la colonne des dépenses et crée beaucoup d'incertitude pour la télévision locale dans les petits marchés.
19. Le CRTC a reconnu cette réalité en 2007 en créant le *Fonds pour l'amélioration de la programmation locale* (FAPL) que le Conseil a décrit comme étant « *une mesure concrète pour que les téléspectateurs dans ces marchés continuent de bénéficier d'une programmation locale diversifiée* ».

20. Le CPSC est d'avis qu'il faut mesurer l'efficacité et l'impact du FAPL avant le prochain renouvellement des licences.
21. Le but de ce nouveau Fonds est d'améliorer la qualité de la programmation locale dans les marchés non métropolitains. Le Conseil a établi les objectifs précis qui suivent pour le FAPL :
- faire en sorte que les téléspectateurs dans les petits marchés canadiens continuent de recevoir une diversité d'émissions locales, en particulier d'émissions de nouvelles locales,
  - améliorer la qualité et la diversité des émissions locales diffusées dans ces marchés, et
  - veiller à ce que les téléspectateurs des marchés de langue française ne soient pas désavantagés par la taille réduite de ces marchés.
22. Le CPSC appuie le point de vue du Conseil, surtout lorsqu'il déclare que l'intérêt public exige que le système canadien de la radiodiffusion comprenne des stations locales en bonne santé, capables d'enrichir la diversité des informations et des points de vue éditoriaux.
23. L'information locale paie le prix de la situation actuelle. Le nombre de journalistes sillonnant nos routes pour rapporter les nouvelles a diminué de façon inquiétante. Cette situation est largement due à la grande concentration médiatique dans le pays.
24. En effet, la propriété mixte et la concentration des médias entre les mains de quelques entreprises privées enfreignent la diversité par la volonté affichée de ces entreprises d'accélérer la convergence des salles de nouvelles.
25. Et aujourd'hui, le contexte d'une crise économique mondiale fait que les services d'information et la programmation locale écopent encore.

26. Canwest veut vendre cinq stations E! TV à Montréal, Hamilton, Red Deer, Kelowna et Victoria. CTV fermera des stations à Brandon, Manitoba, Wingham et Windsor, qui ont des salles de nouvelles.
27. Au Québec, il y a le cas de TQS, une station qui a presque fait faillite pour finalement être rachetée. Mais la fermeture de la salle des nouvelles et une diminution de la programmation locale en ont résulté.
28. En fait, il n'y a pas une organisation de média traditionnel, incluant la presse écrite, la presse électronique et la radio, qui n'ait pas vu ses effectifs sabrés en 2008, ce qui a un effet certain sur la diversité et la qualité de l'information disponible. Et CBC- SRC aura sûrement à combler un manque à gagner important dans son budget 2009-2010.
29. Vu les problèmes des stations traditionnelles locales, le FAPL devrait être réservé aux stations locales qui utiliseraient cette nouvelle injection financière pour améliorer et augmenter l'information locale ou pour financer les coûts élevés de la transition vers la technologie numérique. Le FAPL doit s'ajouter aux dépenses actuelles en termes de programmation locale.
30. Oui, la télévision a perdu des plumes avec l'avènement des nouvelles plateformes de diffusion. Elle demeure néanmoins la première source d'information pour la majorité des citoyens. Il faut y voir.

## **La production indépendante**

31. Selon la *Loi sur la radiodiffusion du Canada*, la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion devrait « *faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants* ». Dans ses dernières décisions de renouvellement de licence des titulaires de services de télévision en direct, le CRTC reflète ces attentes en exigeant que les demandeurs acquièrent en

moyenne 75 % de toutes leurs émissions prioritaires de sociétés de production indépendantes.

32. Toutefois, il y a lieu de se questionner sur la pertinence de ce seuil. Comment a-t-on évalué que « faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants » équivalait à une proportion de 75 %?
33. Le but avoué de ces mesures était d'encourager le développement d'émissions de télévision de qualité et de créer des entreprises économiquement viables qui pourraient réinvestir dans le développement de ce secteur. Force est de constater que l'institutionnalisation du système de financement a créé une situation pour le moins inusitée dans le monde des affaires : les producteurs indépendants sont devenus des producteurs dépendants des fonds publics.
34. Le CPSC a souvent dénoncé cette situation auprès du public, des élus provinciaux et fédéraux et du CRTC. Le système, à l'heure actuelle, continue de favoriser un joueur qui n'a pas de comptes à rendre aux contribuables.
35. Il fallait rendre le système de financement plus équitable, c'est ce qu'on a fait avec le *Fonds des médias*. Maintenant que les radiodiffuseurs peuvent produire quelques émissions, on doit leur donner une place sur les grilles horaires.
36. Le Conseil devra examiner les avantages et les inconvénients de l'exigence imposée aux entreprises de diffusion d'avoir recours à un fort pourcentage de productions indépendantes. Le CPSC est d'avis qu'une baisse de ce pourcentage serait souhaitable pour réaliser les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion*.
37. Il est temps que les généralistes puissent s'approprier ce qu'ils mettent en ondes de façon à pouvoir exploiter les contenus qu'ils génèrent sur toutes les plateformes de diffusion.

## Distribution

38. Durant l'audience publique sur la diversité des voix, tenue par le CRTC en septembre 2007, plusieurs intervenants ont parlé des problèmes d'accès et du manque de programmation régionale et locale.
39. La formation des grands conglomérats médiatiques a eu pour effet d'uniformiser les contenus. Ainsi, la population des régions éloignées des métropoles ne voit plus que des émissions produites à Montréal, phénomène que nous appelons désormais au Québec, la « *Montréalisation des ondes* ».
40. Dans un tel contexte, les EDR, qu'ils diffusent par câble ou par satellite, devraient être obligés par condition de licence de diffuser prioritairement tout ce qui est disponible comme service de programmation locale ou régionale.
41. Les clients des EDR devraient minimalement avoir accès à toutes les stations qui offrent de la programmation locale. Une initiative semblable garantirait plus de visibilité aux généralistes, les seuls qui produisent de l'information locale.
42. Dans plusieurs villes, la population n'a pas accès à un service local car le service de distribution par satellite ne le diffuse pas. Global Television à Montréal a coupé des heures de programmation en invoquant le fait que BellExpressVu, ne diffuse pas au Québec le service québécois de Global TV.
43. À Trois-Rivières, par exemple, la station TVA ne peut pas être vue par les clients des services de radiodiffusion par satellite. Même chose dans la région de Gatineau où le service français de la SRC n'est pas disponible sur satellite. En Abitibi, les services locaux de TQS et de la SRC ne sont pas accessibles non plus, pour les mêmes raisons.

## Production locale

### TVA Québec

44. Dans l'ensemble, TVA ne demande pas grand changement en ce qui a trait à la programmation locale, sauf lorsqu'elle parle de son plan pour la station de la ville de Québec. Initialement, TVA voulait voir ses obligations en programmation locale réduites de 21 heures à 12 heures semaine. Le radiodiffuseur semble s'être rajusté et demande maintenant l'obligation de produire 18 heures semaine.
45. Le CPSC croit que le niveau de programmation locale devrait être maintenu à Québec car la production dans l'ensemble des médias, surtout en information, a été fragilisée ces dernières années à la suite des nombreuses coupes et compressions.
46. Dans son mémoire, TVA fait référence à cette station comme « *Le cas particulier de Québec* ». En effet, Québec représente un cas particulier, mais pas pour les raisons qu'évoque le titulaire. Québec est particulière car malheureusement, et malgré son statut de capitale, on y a subi les conséquences des coupes massives dans les effectifs journalistiques, plus qu'ailleurs dans la province.
47. Les salles de nouvelles disparaissent, il n'y a plus d'informations les fins de semaine et, par conséquent, la « montréalisation » des ondes s'accélère et s'institutionnalise.
48. Le maintien des 21 heures de productions locales à Québec s'impose parce que ces heures ne sont pas consacrés seulement à de productions reflétant la vie de la Vieille Capitale. Ce qui est comptabilisé comme production locale est souvent une production destinée au réseau donc ayant pour objectif premier de plaire avant tout aux téléspectateurs de Montréal.

49. Par exemple, l'émission *Salut, Bonjour ! week-end*, une émission pour le réseau qui compte pour sept heures de production locale, est faite à Québec. Le réseau fait venir des animateurs de Montréal pour les enregistrements et le dernier mot sur le contenu éditorial vient aussi de Montréal.
50. Les exemples témoignant de l'influence de Montréal sur la production locale foisonnent. Cette situation n'est pas mauvaise en soi. Il y a beaucoup de talents à Québec qui gagnent à être vus sur les écrans de toute la province, mais la couverture de la réalité locale est sacrifiée.
51. Nous vous invitons à examiner le mémoire déposé par le Syndicat des employés de la station de TVA Québec dans le cadre de cette audience. La description de leurs expériences au quotidien relate en détail ce en quoi consiste réellement la programmation locale de TVA Québec.
52. À la fin des années 90, les trois réseaux de télévision TVA, TQS et Radio-Canada offraient un bulletin de nouvelles locales à leurs téléspectateurs le samedi et le dimanche. La population était desservie tous les jours. Dès qu'un réseau eut mis fin à ces émissions d'information du week-end, les deux autres ont abandonné ce créneau, privant du même coup la population de la région de la capitale nationale – près d'un million de personnes – de ses informations locales. Rappelons que cette région abrite le siège social de plusieurs ministères et organisations, sans oublier l'Assemblée nationale.
53. La voix du CPSC était parmi les milliers qui se sont levées pour dénoncer la disparition des informations à TQS, persuadées que la fermeture des salles de nouvelles inciterait sûrement d'autres médias à abandonner, partiellement ou totalement, la production des bulletins d'informations. Nous sommes tristes de constater que nous avons raison.

54. D'un autre côté, TVA a hérité d'un grand nombre de téléspectateurs que TQS n'informait plus. TVA est maintenant le seul télédiffuseur privé dans la région, le numéro un dans le marché, avec comme seul vrai concurrent la SRC.
55. Mais TQS n'était pas seule à sabrer dans le domaine de l'information. L'année dernière, la station de télévision Global a fermé sa salle des nouvelles à Québec. TVA a également procédé à une restructuration provoquant l'abolition de 16 postes à temps plein touchant des journalistes, des caméramans et des monteurs. L'offre de programmation locale a aussi diminué car l'émission *La vie à Québec* a été sacrifiée.
56. À la radio c'est pire encore! Le nouvel acquéreur de la plus vieille station radiophonique de Québec, CHRC, a voulu abolir son service d'information. Le CRTC a sauvé la salle de nouvelles, laquelle a tout de même été réduite à sa moitié.
57. Il faut aussi mentionner que 252 employés du *Journal de Québec* ont été en lock-out pendant un an et demi, et que le conflit tournait autour du fait que les employés voulaient protéger le journal d'une augmentation de nouvelles venant de Montréal.
58. Enfin, quand on parle de réglementation dans la ville de Québec la vigilance s'impose. Il faut maintenir les 21 heures de programmation locale, surtout que TVA pourrait profiter dans ce marché des nouvelles sommes disponibles via le Fonds des médias pour rendre son service d'information plus performant et aider à financer le dispendieux passage obligatoire au numérique.

## **TVA régions : CFER (Rimouski), CHET (Sherbrooke) et CHEM (Trois-Rivières)**

59. TVA dit vouloir maintenir la production locale à trois heures et vingt minutes par semaine dans ses stations à l'extérieur de Montréal et Québec. Nous sommes plutôt d'avis qu'advenant une injection financière du FAPL, le nombre d'heures de production dans ces régions devrait être de l'ordre de cinq heures semaine.
60. On produit déjà en moyenne quatre heures et quart de contenu local par semaine dans ces stations. Pourquoi ne pas encourager une légère augmentation dans ces régions qui ont vu leur programmation coupée dramatiquement depuis sept ou huit ans?
61. Comme dans le cas de Québec, l'influence de la station de Montréal sur le contenu local pour les régions de Rimouski, Sherbrooke et Trois-Rivières n'a cessé de croître ces dernières années.
62. Certes, on parle de plus de quatre heures par semaine, mais il ne s'agit souvent que d'interventions d'une minute pour le réseau et non pour la communauté locale.
63. Ces régions ont perdu leur autonomie éditoriale. Comment cela se passe-t-il? Le bureau de Montréal décide qu'il fait une émission spéciale sur la tempête qui s'abat sur la grande région métropolitaine. Il décide que toutes les régions vont participer et parler des rudes conditions atmosphériques, même si à Rimouski il fait beau soleil!
64. Dans ces régions, il n'y a que deux journalistes qui font de la route pour cueillir l'information et malheureusement, même si il y avait une autre histoire à couvrir, l'un d'eux serait affecté à parler en ondes du climat une bonne partie de la journée. Encore une fois, la couverture locale est sacrifiée pour nourrir les intérêts de la station de Montréal.

65. Nous constatons un autre exemple de la perte d'autonomie dans les régions au niveau de la direction des stations régionales. Les directeurs de nouvelles en région relèvent de Serge Fortin, vice président information à TVA Montréal. Auparavant, ils relevaient directement du directeur général local de la station.
66. Il faut s'assurer que TVA, le dernier télédifuseur privé avec quelques journalistes à sa disposition, puisse continuer de fournir la région en information locale de qualité. Une façon de le faire serait d'augmenter le seuil de production locale à cinq heures, tout en lui donnant les moyens de le faire convenablement grâce au FAPL.
67. Le FAPL devrait aussi servir à la modernisation obligée des stations en mettant des fonds à leur disposition pour numériser leurs installations.
68. Il faut également s'assurer que TVA, et les autres généralistes, puissent bénéficier de conditions de distribution leur permettant de rejoindre leurs auditoires.

### **TVA Montréal**

69. Le mémoire de TVA ne fait pas mention spécifiquement des conditions de licence relatives aux heures de production locale de la station de Montréal. Nous ne nous y attarderons pas non plus, sauf pour réitérer la grande importance de ce réseau dans le milieu culturel québécois.
70. Il faut trouver un équilibre entre les performances économiques actuelles du réseau et ses obligations réglementaires. Parmi tous les généralistes canadiens, TVA est le plus important investisseur dans la production canadienne.

71. Dans l'environnement médiatique en pleine mutation, TVA demeure un lieu de rassemblement pour un grand nombre de citoyens. Il faut s'assurer qu'un nouveau cadre financier puisse lui être profitable, mais en échange de production de qualité tant dans le domaine du divertissement que dans celui de l'information.

## **Global Québec**

72. Global Television a promis mer et monde pour obtenir une licence nationale après avoir acheté CKMI dans la région de Québec. Le CRTC a donné le feu vert à l'implantation du réseau Global Television dans la province de Québec en 1997. Lors des audiences publiques, le Conseil a entendu plusieurs intervenants exprimer leurs craintes quant à l'engagement à long terme du réseau face aux régions québécoises et surtout à la ville de Québec. Et il semble bien qu'ils avaient raison.

73. Tel qu'initialement prévu dans la décision CRTC [97-85](#), le Conseil s'attend à ce que CKMI-TV concentre ses efforts « *sur la fourniture d'émissions d'intérêt régional pour les communautés anglophones de Sherbrooke, de Montréal et de Québec. La programmation régionale proviendra de Québec, mais elle portera sur des questions intéressant l'ensemble de la région et reflétera les communautés anglophones de toute la région* ».

74. Aujourd'hui, les bureaux du service d'information de Global des villes de Québec et Sherbrooke sont fermés. La mise en ondes est faite à Toronto et les centres de production de haute technologie (*Broadcast centers*) situés à Vancouver, Edmonton, Calgary et Toronto assurent la régie pour les autres stations au pays. Les employés de Global Québec étaient 130 en 1999, ils ne sont plus qu'une trentaine aujourd'hui.

75. Global fait face à de sérieux problèmes financiers. Problèmes qui, soit dit en passant, ne relèvent pas uniquement de la performance de leur station généraliste mais le fait demeure, ses finances sont au plus mal.

76. Dans ces circonstances, le titulaire demande une réduction de ses obligations en production locale. Il veut en produire cinq heures plutôt que 18, ce à quoi nous sommes tout à fait opposés. Nous croyons que l'engagement envers la communauté devrait rester au même niveau.
77. Cependant, nous comprenons que pour remplir ses obligations de production locale, Global a besoin d'argent. Dans ce sens, nous sommes d'accord avec sa proposition de changer le statut de la station de régionale à locale (Montréal). Ainsi, Global Québec pourrait vendre de la publicité locale de Montréal, ce qui augmenterait sûrement ses rentrées d'argent.
78. Il ne faut pas être dupe. La très grande majorité des téléspectateurs anglophones sont dans la région de Montréal, c'est donc là qu'on trouve aussi le dollar publicitaire.

#### **RNC média (Outaouais)**

79. Les employés œuvrant dans l'Outaouais pour RNC MÉDIA sont représentés par la section locale 3617 du SCFP. Ces artisans s'occupent de la préparation et de la diffusion de la programmation locale des stations CFGS-TV (TQS Gatineau-Ottawa) et CHOT-TV (TVA Gatineau).
80. Nous croyons que RNC MÉDIA ne devrait pas renouveler les licences de ses stations de télévision pour une période de sept ans, tel que demandé par le titulaire. À ce moment-ci, il serait préférable d'accorder un renouvellement de ces licences pour trois ans afin de mesurer l'effet du FAPL.
81. Au printemps dernier nous vous soulignons que la transaction entre TQS et REMSTAR mettait RNC Média dans une position précaire et qu'elle menaçait l'accès de notre région à l'information et le maintien de la production locale.

82. Votre décision a fait en sorte que TQS, et donc RNC, a dû continuer de remplir ses engagements auprès du CRTC et de la communauté qu'elle dessert.
83. RNC MÉDIA (Outaouais) maintient donc à son antenne de CFGS-TV (TQS), une production d'une heure et quinze minutes d'informations locales par semaine – tel que stipulé dans la licence. Mais, vu l'injection financière qui viendra du FAPL, nous pensons que son obligation devrait plutôt être de l'ordre de trois heures,
84. En ce qui a trait à TVA, la licence actuelle oblige une programmation locale de trois heures dix minutes par semaine. TVA devrait offrir aux citoyens de la région de l'Outaouais cinq heures par semaine, comme ce que l'on suggère pour les autres régions du Québec.
85. C'est à peu près ce que TVA fait en ce moment, mais comme nous l'avons vu dans les autres régions, beaucoup de ce temps est dévolu à du contenu destiné au réseau donc d'une valeur éditoriale moindre pour la population locale.
86. Selon les évaluations du CRTC, en 2005-2006 la station CHOT diffusait cinq heures deux minutes de programmation locale. En 2006-2007, la diffusion locale était réduite de 57 minutes pour ainsi se retrouver à quatre heures cinq minutes. Nous constatons ainsi une diminution graduelle des heures de productions locales au cours des vingt dernières années. Il s'est déjà fait jusqu'à douze heures de programmation locale dans l'Outaouais!
87. On ne peut passer sous silence le transfert au numérique en 2011. Cette transformation technologique coûte cher aux généralistes qui souffrent financièrement plus que les autres télédiffuseurs. Nous croyons que le FAPL devrait participer à la modernisation du système pour les petits marchés.
88. Les services généralistes sont les seuls bien placés pour fournir un service d'information locale de qualité et inscrire un reflet local dans leurs productions en général. Si ce n'est pas eux qui s'en chargent, qui le fera?

## Conclusion

89. La réglementation de la télévision traditionnelle a permis l'essor d'un univers télévisuel riche et diversifié qui a répondu autant à nos attentes culturelles qu'à la nécessité d'avoir une industrie économiquement viable.
90. Le monde change et les communications et la réglementation doivent s'adapter. Dans l'ère néomédiatique, d'aucuns prétendent aujourd'hui qu'il est « *improbable que les sociétés abandonnent leurs objectifs sociétaux seulement parce que les données vidéo empruntent maintenant un chemin différent ou sont encodées de manière différente.*<sup>1[1]</sup>»
91. Oui, les nouveaux médias offrent aux consommateurs un moyen plus souple d'accéder au contenu de radiodiffusion. Mais une grande partie du contenu de radiodiffusion professionnel consommé sur Internet provient encore des médias traditionnels.
92. Le meilleur moyen de promouvoir l'existence de contenu canadien sur toutes les plateformes de distribution, y compris les nouveaux médias, est de garantir que le système de radiodiffusion favorise la contribution des médias traditionnels, en particulier celle des télédiffuseurs conventionnels. Ils continuent de jouer un rôle essentiel en produisant du contenu canadien original pour toutes les plateformes médiatiques.
93. Les généralistes ont de graves problèmes financiers mais avec certains ajustements dans le cadre de leur licence nous pourrions assurer leur pérennité tout en offrant de la programmation et de l'information locale de qualité.
94. Déjà quelques bons pas ont été pris dans cette direction avec le FAPL et le nouveaux Fonds des médias. Maintenant donnons aux généralistes la possibilité de produire et d'être propriétaires de leurs contenus sur les différents contenants,

---

<sup>1[1]</sup> Noam Eli, De la télévision ou non? Trois types d'écran, une seule réglementation, Juillet 2008, CRTC

en réduisant les exigences en ce qui a trait à la production indépendante, et nous croyons que nous serons sur une bonne piste.

95. Trois ans comme durée d'une licence, serait un laps de temps intéressant qui permettrait de mesurer l'impact des nouvelles initiatives annoncées récemment pour venir en aide aux télévisions généralistes. En même temps, cela protégerait le contenu local en lui offrant un peu plus de stabilité.